

Informations pratiques & vie du Domaine

Guide à l'attention des propriétaires, locataires et invités

Entre Sainte-Maxime et Grimaud, un cadre privilégié à préserver ensemble.

BIENVENUE AUX COLLINES

Ce guide rassemble les informations essentielles pour faciliter votre séjour et la vie au Domaine. Il ne remplace ni le règlement intérieur, ni les statuts de l'ASL, ni le cahier des charges en vigueur.

Le Domaine des Collines de Guerrevieille s'étend sur plus de 35 hectares dans un environnement privilégié, entre Sainte-Maxime et Grimaud, avec vue sur le golfe de Saint-Tropez. Ce guide a été conçu pour mettre rapidement à la disposition de tous, les informations utiles, parfois indispensables, à la vie et au séjour dans le Domaine.

Pour des informations plus détaillées, consultez le site des Collines. Certaines rubriques y sont réservées aux propriétaires.

L'essentiel pendant votre séjour

INCENDIE	Aucun feu dans les jardins. Respectez strictement les consignes et le niveau de risque affiché à l'entrée du Domaine. Les barbecues autres qu'électriques sont prohibés.
ACCÈS	Utilisez le code ou la télécommande qui vous a été communiqué. Les codes d'accès sont confidentiels et ne doivent pas être diffusés.
CIRCULATION	Le Code de la route s'applique dans le Domaine. Vitesse maximale: 30 km/h.
STATIONNEMENT	Respectez les places numérotées et laissez toujours libres les voies et équipements nécessaires aux secours.
TRANQUILLITÉ	Après 22 h, merci de limiter les conversations, la musique et les bruits susceptibles de gêner le voisinage.
ANIMAUX	Les animaux doivent être tenus en laisse. Les déjections doivent être ramassées.
DÉCHETS	Utilisez les abris poubelles et l'espace de tri sélectif prévu dans le Domaine.
PISCINE	Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés. Le règlement affiché sur place s'applique à tous.

01 - SÉCURITÉ

Sécurité incendie

La sécurité des personnes et des biens est prioritaire. De par sa végétation et sa situation en lisière de la forêt domaniale du massif des Maures, le Domaine est particulièrement vulnérable en cas d'incendie. La plus grande vigilance est exigée de tous.

- Interdiction absolue d'allumer du feu dans les jardins, en toute période.
- Barbecues : seuls les appareils électriques sont admis, de préférence avec couvercle, sauf les jours de risque élevé (voir le panneau à l'entrée du Domaine).
- Ne jetez jamais de mégot par la fenêtre, depuis un véhicule ou dans la nature.
- Ne stationnez pas sur les herbes sèches : un pot d'échappement peut déclencher un feu.
- En période d'alerte incendie, les travaux générant des étincelles à l'extérieur sont interdits.
- Feux d'artifice et pétards sont interdits.
- Ne stationnez jamais devant les points incendie (bornes rouges).
- Le stockage d'essence dans les garages ou tout autre endroit du Domaine est interdit.

EN CAS DE DÉPART DE FEU : Appelez immédiatement le **18** (Pompiers) ou le **112** (numéro d'urgence européen) et prévenez le régisseur du Domaine.

02 - ACCÈS

Accès au Domaine

L'accès au Domaine nécessite un code à 4 chiffres communiqué aux occupants autorisés ou une télécommande. À chaque entrée, utilisez votre propre moyen d'accès plutôt que de suivre le véhicule qui vous précède.

- Pour des raisons de sécurité, les codes d'accès sont réservés aux occupants autorisés et ne doivent pas être diffusés à des tiers, notamment sur une annonce ou une plateforme de location.
- L'accès au Domaine est interdit aux caravanes et aux camping-cars.
- Les informations détaillées relatives aux accès secondaires, aux itinéraires et, le cas échéant, à la plage privée sont disponibles sur le site des Collines.

03 - VIE PRATIQUE

Vie pratique & règles du Domaine

Chacun des propriétaires, locataires et invités veille à ne pas porter atteinte au bien-être, à la tranquillité et à la sécurité des autres.

Animaux

Les animaux domestiques sont bienvenus mais doivent être tenus en laisse. Ils ne sont pas admis au Club-House (restaurant et terrasse), sur les courts de tennis, à la piscine ni dans l'aire de jeux pour enfants. Les déjections doivent être ramassées puis déposées dans les poubelles.

Circulation routière

Les règles du Code de la route s'appliquent à tous les véhicules. La vitesse maximale est limitée à 30 km/h. Soyez particulièrement attentifs aux enfants et aux piétons.

Hébergement

Les tentes, camping-cars et caravanes ne sont pas autorisés.

Linge

Le linge ne doit pas être étendu aux fenêtres, loggias ou balcons des mas.

Parking & stationnement

Respectez les places de parking numérotées et ne chevauchez pas deux places. Les places marquées « PV » sont réservées aux visiteurs. Des places supplémentaires sont disponibles sur le parking des tennis entre les tennis No2 et 3. Laissez toujours libres les bornes incendie, abris poubelles, chemins piétonniers, boîtes aux lettres et aires de retournement nécessaires aux secours et aux services.

Travaux

Les travaux sont autorisés exclusivement du lundi au vendredi :

- Hors vacances scolaires : 8 h–12 h et 14 h–18 h.
- Vacances scolaires de février et de la Toussaint : 9 h–12 h et 14 h–18 h.
- Ils sont interdits les samedis, dimanches et jours fériés, du 15 juin au 15 septembre inclus, ainsi que pendant les vacances scolaires de Pâques et de Noël, toutes zones confondues.

Le planning annuel est consultable sur le site des Collines et sur le panneau d'affichage du régisseur. Il appartient à chaque propriétaire d'informer préalablement les entreprises intervenant chez lui.

Tri sélectif

Un espace de tri sélectif est à votre disposition pour le verre, le carton, le plastique et les journaux, à environ 50 mètres avant la sortie du Domaine sur la gauche. Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs fermés à l'intérieur des bacs prévus, qui se trouvent à proximité de votre mas.

Voisinage

Merci de respecter la tranquillité de vos voisins. Après 22 h, soyez particulièrement attentifs aux conversations sur les terrasses, à la musique et aux bruits dans les escaliers. Tout abus est susceptible d'être signalé et sanctionné.

04 - VOS LOISIRS

Le Domaine propose plusieurs équipements et espaces de loisirs. Merci de respecter les règles d'utilisation affichées sur place.

Piscine

Les horaires et le règlement de la piscine sont affichés sur place et consultables sur le site. La baignade des enfants s'effectue sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou accompagnateurs. L'accès aux installations est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés.

Tennis

Trois courts de tennis sont à votre disposition en contrebas du Club-House. Les réservations s'effectuent sur le tableau prévu à cet effet à côté du bureau du régisseur.

Tennis de table

Des tables sont disponibles derrière le Club-House. Lorsque celui-ci est fermé, l'accès à l'espace dédié peut se faire par les vestiaires de la piscine.

Pétanque

Un boulodrome est à disposition à droite, en contrebas du Club-House.

Randonnée

Plusieurs sentiers de randonnée existent au sein du Domaine. Les informations détaillées et itinéraires pourront être consultés sur le site.

Jeux pour enfants

Une aire de jeux est disponible en contrebas de la piscine et du Club-House. Tous les enfants doivent être accompagnés d'adultes.

Antenne collective / télévision

La prise d'antenne TV des mas permet d'accéder à différentes chaînes françaises et internationales.

Plage privée

Pour les personnes disposant d'un droit d'accès, les informations pratiques et itinéraires sont disponibles sur le site des Collines.

05 - ENVIRONNEMENT

Préserver notre environnement

Quelques gestes simples contribuent à préserver le cadre naturel des Collines et à limiter notre consommation de ressources :

- Éteindre les lumières et appareils électriques en quittant le logement ; limiter chauffage et climatisation lorsque les fenêtres sont ouvertes.
- Privilégier les programmes économiques des lave-linge et lave-vaisselle et, lorsque cela est possible, le séchage naturel.
- Économiser l'eau : ne pas laisser couler inutilement les robinets, privilégier les douches et signaler rapidement toute fuite.
- Trier les déchets et ne rien abandonner dans les espaces naturels.
- Jeter les mégots exclusivement dans des poubelles ou cendriers adaptés : au-delà de la pollution, ils constituent un risque majeur d'incendie.
- Rester sur les sentiers balisés et respecter la végétation et la faune.
- Ramasser les déjections des animaux et les déposer dans les poubelles.

Nous vous souhaitons d'excellents séjours au sein du Domaine des Collines de Guerrevieille.

Le Bureau de l'ASL des Collines